

Cahier de doléances du Tiers État du Petit Mourmelon (Marne)

Cahier de doléances des habitants et Communauté du petit Mourmelon, Bailliage et Diocèse de Reims.

Demande

1° Que les biens ecclésiastiques et nobles supportent et paient les charges de l'État, comme ceux de l'autre état.

2° Que les aides et gabelles soient réformés, les douanes portées aux entrées du royaume, le sel, le tabac et le vin soit libre comme marchandise.

3° Que le contrôle et insinuation soit mis à un prix modique par acte, pour payer les officiers qui le font et le surveille.

4° Que le commerce soit déchargé de toutes ses entrées, que même poids et mesures existent par tout le royaume.

5° Que les grandes routes se fassent et entretiennent h prix d'argent levé sur tous les citoyens indistinctement, surveillées par des personnes indiquées et soient prévenues du jour et heure à l'endroit où se fait l'adjudication, afin que chaque communauté soit libre de s'y présenter ; l'on demande que la dite communauté soit placée approchant dans les endroits les plus proches du pays.

6° Que les jurés priseurs soient supprimés.

7° Représentent très humblement que la dite communauté se trouve trop chargée d'impositions à la valeur des terres, dont la moitié n'est labourable que tous les trois ans, et que nous n'habitons qu'un terrain très sèche et ingrat ; dans nos travaux pénibles nous n'en recevons qu'une subsistance très grossière.

8° Des impôts énormes nous accablent, des droits odieux nous enlèvent une partie de nos récoltes.

9° Représente qu'il seroit d'un grand avantage qu'il plaise à sa Majesté que tous les pauvres soyent nourris dans leur paroisse ; que chaque communauté nourrisse ses pauvres attendu qu'ils sont exposés à des espions étrangers, qu'il vienne maudire et dans le cas de faire des vols ce qui n'arrive que trop fréquemment.

10° Représentent que les ingénieurs des ponts et chaussées sont ruinantes par rapport aux constructions et réparations des édifices, demandent qu'ils soient remplacés par les ingénieurs militaires, qu'ils rempliroient seulement leurs fonctions avec plus d'exactitude et moins d'intérêts, celles-là seroient à la décharge de l'État, tant pour leur empointement que pension, au moins que le bon sens n'autorise les communautés à le faire faire par économie et si au moins s'ils le font qu'ils soient donc garants des obmissions qu'ils pourroient faire dans leurs devis estimatifs et qu'ils soyent au moins obligés de visiter tous les deux à trois jours les ouvrages qu'ils font faire dans les campagnes, ils verions par là si les entrepreneurs suivent la condition et sans plus faits.

11° Des animaux de toutes espèces ravagent nos moissons et de combien d'autres fléaux ne sommes nous pas les victimes, mêmes les bâtiments bâtis de matières combustibles que les gelées ont ébranlés en 1784 et sont en fondoirs en 1789 après les neiges.

12° Pour comble de la présente doléance, bien des charges auxquels nous payons et nous n'en connaissons pas les titres.

13° Demande que le parcours soit libre dans toute la province.

La présente doléance a été faite le huitième jour du mois de mars 1789, au son de la cloche en présence de tous les habitants qui ont signé, auxquels nous avons donné acte de la présente et ont signé.